



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/09
Budget principal * Décision modificative n°1

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57A applicable au budget général, Vu la délibération n°25/03/25 du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification aux crédits votés sur la nature 7751 « produits des cessions d'immobilisations (hors ASA) » car aucun crédit ne peut être inscrit en anticipation sur cette nature,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
77	7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	800.00€	- 800.00€	0.00€
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieurs	500.00€	+ 800.00€	1300.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				0.00€	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal telle qu'indiquée ci-dessus.

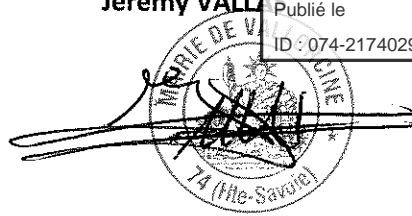
Ainsi fait et délibéré,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : *16/06/2025*
Télétransmis en Préfecture le : *16/06/2025*
Notifié ou publié le : *16/06/2025*

Le Maire,
Jérémy VALL



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250611-25_04_009-BF

